

Communiqué de presse

Conflit de l'Hôpital de la Providence Les prochaines étapes

Journée d'action du 10 avril

Sous le titre « 22 grévistes licenciés parce qu'ils voulaient défendre leur CCT ? Oui, en Suisse ça se fait », les ex-grévistes abusivement licenciés par l'hôpital de la Providence, avec la bénédiction du Conseil d'Etat neuchâtelois, organisent toute une journée d'action le mercredi 10 avril. Partant du Grand Conseil neuchâtelois, ils vont se rendre d'abord au CHUV (hôpital de Lausanne) et aux HUG (hôpital de Genève), ceci afin d'alerter leurs collègues sur la politique hospitalière scandaleuse menée par le Conseil d'Etat neuchâtelois. Ils en profiteront bien entendu pour inviter ces collègues à participer à la grande manifestation du 1^{er} juin. La journée d'action du 10 avril se terminera à Genève, par le dépôt d'une plainte à l'OIT (Organisation internationale du travail).

Plainte à l'OIT

La Suisse a ratifié les conventions de l'OIT sur les droits syndicaux, mais elle ne les respecte pas ! Jamais la législation suisse n'a été rendue conforme aux dispositions internationales sur les droits syndicaux et particulièrement sur les protections contre les licenciements pour activité syndicale. Le droit suisse devrait prévoir la possibilité de faire annuler un tel licenciement et de réintégrer la personne abusivement licenciée pour son activité syndicale. Or il n'en est rien. Un employeur ne s'expose, au pire, qu'à payer une indemnité fixée par un tribunal, mais le licenciement n'est pas annulé. C'est simplement inadmissible. Et ce qui vient de se passer à Neuchâtel prouve hélas que des employeurs, quand ils sont en plus encouragés par les autorités cantonales, n'hésitent pas à licencier des employés en grève pour défendre leur CCT. Une plainte sera donc déposée par les syndicats contre la Suisse, auprès de l'OIT, mercredi 10 avril à 16h. Elle sera apportée par les ex-grévistes abusivement licenciés, et remise à M. Odero du Service de la liberté syndicale, Département des normes internationales du travail de l'OIT.

Grande manifestation du 1^{er} juin devant l'OIT

A partir du mercredi 5 juin s'ouvre justement à l'OIT la 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Le samedi qui précède cette ouverture, les syndicats organisent une grande manifestation à Genève, devant l'OIT, pour dénoncer la violation par la Suisse des dispositions internationales de droits syndicaux, et alerter tant l'OIT que l'opinion publique sur ce qui se passe aujourd'hui, dans le pays même qui accueille le siège de l'OIT !

Neuchâtel, mercredi 10 avril 2013

Pour tout renseignement :

Chantal Hayoz, secrétaire centrale SYNA – 079 424 40 68

Giorgio Bragoni, secrétaire syndical SYNA – 079 688 20 71

Yasmina Produit, secrétaire syndical SSP-VPOD – 079 827 37 19

Yves Mugny, secrétaire central SSP-VPOD – 076 559 67 11

SSP

Place de la Gare 4a
case postale 1357
2301 La Chaux-de-
Fonds
Tél. 032 913 18 01

Syna

Rue Saint-Maurice 2
case postale 3073
2001 Neuchâtel 1
Tél. 032 725 86 33
Fax 032 725 86 34